

Avis adopté

Séance plénière du 24 février 2026

« Lutter contre *la précarité professionnelle* par une économie plus inclusive »

Déclaration du groupe Artisanat et professions libérales

Le travail ne protège plus nécessairement de la précarité. Cette réalité doit nous interpeler. C'est un vecteur de frustration et de découragement qui fait le lit des tensions sociales.

Outre les contrats précaires et le temps partiels subi, l'essor des plateformes, comme de la sous-traitance, a largement favorisé la montée de cette précarité, tant pour des salariés que pour des micro-entrepreneurs. A cet égard, les propositions de mieux réguler les plateformes ou encore d'intégrer l'inclusion économique parmi les critères d'achats publics et privés, sont des leviers que nous ne pouvons que soutenir.

Plus largement, le Groupe partage l'approche systémique défendue par l'Avis qui appelle à une mobilisation large pour lutter contre la précarité professionnelle. A ce titre, nous sommes favorables au déploiement d'un Plan national en faveur de l'inclusion économique.

Nos entreprises sont prêtes à s'y impliquer, d'autant que nombre d'entre elles sont déjà engagées sur cet enjeu, sous l'impulsion notamment de partenariats noués par nos organisations professionnelles avec des associations, des Missions locales et d'autres acteurs du Service Public de l'Emploi.

Lutter contre la précarité professionnelle, c'est aussi répondre aux problématiques de logement et de mobilité qui peuvent freiner ou empêcher l'accès à un emploi ou à une mobilité professionnelle. Par conséquent, les prendre en compte dans les politiques d'aménagement du territoire, pour y apporter des réponses concrètes, est aussi un objectif partagé par le Groupe.

Une des causes majeures de la précarité professionnelle tient également à l'absence ou à la faiblesse des qualifications ou encore au manque de valorisation des compétences. Si nous soutenons pleinement la nécessité de renforcer les programmes d'orientation et d'accompagnement des jeunes les plus fragiles - notamment à travers le développement de l'apprentissage - nous regrettons que la question des compétences des personnes en emploi n'ait pas été approfondie par l'Avis, alors qu'il s'agit d'un facteur-clé pour faciliter une évolution ou une reconversion professionnelle.

Sur l'organisation du travail et les conditions de travail – dont les conséquences sur les trajectoires professionnelles sont à prendre en compte - nous rejoignons l'Avis sur la nécessité de mobiliser le dialogue social et d'améliorer le cas échéant le fonctionnement des instances dédiées, mais sans que cela ne justifie de recréer des CHSCT ; notre Groupe est donc en désaccord avec la préconisation de l'Avis sur ce point.

Enfin, si le Groupe partage la préoccupation exprimée face aux conventions de branches dont les minima restent en-deçà du SMIC, y répondre par la négociation interprofessionnelle – comme le soutient l'Avis - ne peut pas, selon nous, être un levier adapté alors qu'il s'agit de régler des difficultés s'exprimant à des niveaux sectoriels.

Au regard de ses réserves sur cet Avis, **le Groupe Artisanat et Professions Libérales a exprimé un vote défavorable sur ce texte.**